

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion ordinaire du mardi 15 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

**Présents** : Mmes et MM Didier BALIVET, Marie-Noëlle BOLZAN, Philippe BOULANGER, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Christel DIAKITÉ, Virginie GROSOIS, Yann MINOT, Christian PERRIN, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE

**Absents excusés** : Catherine BILLIAT (pouvoir à Mme Christel DIAKITE)

**Secrétaire de séance** : Philippe RICHARD

### ORDRE DU JOUR

#### **I - TRAVAUX**

- 1- Point travaux en cours
- 2- Rue de la Fontaine : travaux complémentaires (délibération)
- 3- Point sur la réflexion relative à la sécurisation, la piétonnisation, le sens de la circulation et le stationnement du village : définition de la méthodologie participative

#### **II - FINANCES**

- 1- Décision modificative n°3 : construction nouvelle mairie (délibération)
- 2- Subventions aux associations (délibération)
- 3- Compte rendu de la commission des finances : projet d'évolution de cadre d'emploi au sein du secrétariat

#### **III - VIE DE LA COMMUNE**

- 1- Service civique
- 2- Prise en charge de la stérilisation des chats errants
- 3- Jardins partagés : plantation de 7 arbres fruitiers (délibération)
- 4- Recensement des longueurs de voirie

#### **IV- VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS**

- 1- Compte rendu des différentes commissions et réunions communautaires

#### **V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

- 1- Lettre ouverte de la commune de Michery

#### **VI- QUESTIONS DES CONSEILLERS**

# I- TRAVAUX

## 1 – Point travaux en cours :

Monsieur CASTELLANI énonce les travaux en cours.

- Allées des Fauvettes et Mésanges : les travaux se terminent.
- Rues de la Fontaine et du Moulin : seul l'enrobé a été réalisé. L'émulsion sera finalisée le 21 novembre et le parking le 16 novembre. Quelques petits points seront à reprendre et à voir avec le responsable du chantier. Les bordures du parking, la plaque de téléphone à l'entrée de la rue ainsi qu'un coffret chez un particulier.
- Travaux rue des Chaumes, les travaux se termineront fin de semaine, soit le 18 novembre. Il y a eu quelques problèmes d'information aux administrés sur les périodes de coupures d'eau.
- Rue Pinon : les travaux d'enfouissement débuteront le 28 novembre.

Philippe RICHARD demande s'il est possible d'améliorer la problématique de l'eau dans cette rue. Le maire répond que la SNCF a été sollicitée. L'idée est de profiter de ces travaux.

- Mise en place de la vidéo protection : les prises de branchement doivent être installées et la Communauté de l'Auxerrois doit donner son accord pour l'utilisation d'un bâtiment dont elle est propriétaire.
- Mise en place des VMC église et salle du lavoir : c'était prévu fin octobre. Monsieur CASTELLANI a relancé l'entreprise.
- Travaux de l'école maternelle : suite à l'abandon de l'entreprise qui avait été retenue, monsieur Castellani a sollicité deux nouvelles entreprises. Il va les relancer.
- Rue des Violettes, rue des Bleuets et Place du Saulcis : les travaux sont terminés.
- Réfection de la voirie rue des Bleuets et Place du Saulcis : elle est reportée en 2023.

Madame VILLATTE fait remarquer que le trottoir le long de la RD 606 (du côté du restaurant) mériterait d'être travaillée. Le maire confirme qu'il serait nécessaire d'inscrire ces travaux dans les projets futurs.

Monsieur BRIOLLAND informe les élus qu'il a reçu des habitants qui ont été inondés dans leur garage lors de deux épisodes pluvieux intenses que l'on a connus ces derniers mois.

## 2- Rue de la Fontaine et rue du Moulin : travaux complémentaires

Le conseil municipal est sollicité par le maire pour valider le devis complémentaire des travaux qui avaient été oubliés et qu'il a été nécessaire de réaliser. La pose de bordures autour des arbres sur le parking avait été oubliée ainsi que la place de manœuvre pour la collecte des OM, et deux problèmes ont été traités : l'adaptation d'un regard qui était enfoui qu'il a fallu démolir et consolider ainsi que l'évacuation d'un pluvial individuel. Le montant HT est de 3579,03€ pour 4294,84€

TTC. Le maire rappelle que le devis initial de 79200,00€ avait été validé par le conseil municipal avec une demande de subvention de 45000,00 € auprès du Conseil Départemental.

**Délibération n°2022.11.063 : travaux rue de la Fontaine et rue du Moulin**

Le maire présente le devis supplémentaire de l'entreprise COLAS concernant les travaux dans les rues du Moulin et de la Fontaine. Ce devis concerne l'ajout de bordures et de caniveaux.

Le montant de ces travaux s'élève à 3 579,03 € HT soit 4 294,84 € TTC.

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux d'aménagement de la rue du Moulin et de la rue de la Fontaine, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le devis n°AF 149768 de l'entreprise COLAS pour un montant hors taxe de 3 579,03 € soit **4 294,84 € TTC**
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif

**3- Point sur la réflexion relative à la sécurisation, la piétonnisation, le sens de la circulation et le stationnement du village : définition de la méthodologie participative.**

Le maire projette l'état de la réflexion concernant le projet de sécurisation du bas du village. Les échanges s'engagent et différentes remarques sont faites au sujet des sens uniques et de la circulation des vélos, l'étroitesse des rues, du stationnement, etc...

- La voie cyclable en double sens dans la Grande Rue est cohérente par rapport au circuit de la véloroute et pour maintenir la circulation des véhicules dans les 2 sens, il faudrait supprimer le stationnement. A étudier.
- Le maire souhaite que l'accès aux commerces à vélo soit possible dans les deux sens.
- Monsieur RICHARD demande ce qu'il en est pour les enfants du Saulcis. Le maire répond qu'effectivement, le projet leur ferait faire un détour.
- M. BOULANGER demande quelle est la largeur obligatoire des voies de circulation. M. BRIOLLAND précise qu'il faut 1,40 mètres pour une piste cyclable.

Le maire rappelle qu'il faut sécuriser les cyclistes par rapport à la circulation des voitures.

Mme GROSBOIS fait remarquer que rien n'a été fait pour sécuriser l'accès à l'école.

Compte tenu des différentes remarques des élus, le maire demandera à l'ATD de retravailler le plan.

Il interroge le CM quant à la méthodologie de diffusion de l'information. Les élus suggèrent une réunion publique et Mme DIAKITE propose d'en informer les habitants par le biais du bulletin municipal.

## II - FINANCES

### 1- Décision modificative n°4 : construction nouvelle mairie

**Délibération n°2022.11.064 portant sur le projet de construction de la nouvelle mairie, Maison France Services, les demandes de subventions et la Décision Modificative n°4**

**(Complète la délibération 2022-06-039 du 9 juin 2022)**

**Considérant** l'évolution financière de certaines prestations et de certains matériels en cette fin d'année 2022 au stade PRO du projet, il convient d'ajuster les prix du marché actuel en espérant qu'ils n'augmentent pas davantage.

C'est la raison qui conduit à proposer au conseil municipal une nouvelle délibération qui complète celle qui a déjà été prise le 9 juin 2022 et qui ne modifie en rien le projet.

Le Maire expose l'ensemble de l'APD (Avant-projet définitif) et des estimations d'un montant global de **677 572,53 € hors taxes**.

#### 1 / Plan de financement

Dès lors que les éléments financiers nous sont maintenant parvenus, Il convient de procéder à une décision modificative permettant d'acter la budgétisation du projet dans son ensemble en tenant compte de la répartition prévisionnelle des recettes envisagées dans le plan de financement ci-dessous décrit qui pourrait évoluer :

DESCRIPTIF	TOTAL HT	SUBVENTIONS *						PART COMMUNALE **		TOTAL TTC
		ÉTAT : DETR	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL RÉGIONAL : EFFILOGIS PERFORMANCES ENERGETIQUES	CONSEIL DEPARTEMENTAL : AMBITION POUR L'YONNE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS	TOTAL DES SUBVENTIONS	EMPRUNT	AUTOFINANCEMENT	
		30%	10%	5%	30%	5%	80%			
MONTANT JUIN 2022	586 257,82 €	175 877,35 €	58 625,78 €	29 312,89 €	175 877,35 €	29 312,89 €	469 006,26 €	216 000,00 €	18 503,13 €	703 509,38 €
NOUVEAUX MONTANTS OCTOBRE 2022	677 572,53 €	203 271,76 €	67 757,25 €	33 878,63 €	203 271,76 €	33 878,63 €	542 058,02 €	216 000,00 €	55 029,01 €	813 087,04 €
DM n°4 : DIFFÉRENCE ENTRE JUIN ET OCTOBRE 2022	91 314,71 €	27 394,41 €	9 131,47 €	4 565,74 €	27 394,41 €	4 565,74 €	73 051,77 €	- €	36 525,88 €	109 577,65 €

\* Les différentes subventions sont calculées sur la base du total hors-taxe  
\*\* La part communale représente 20 % du HT + la TVA

#### 2 / Décision modificative

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Art.	Libellé	Montant	Chap.	Art.	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	36 525,88 €	<b>BP en suréquilibre de 78 670,64 € (133 699,65 € au BP -18 503,13 € - 36 525,88 € transférés)</b>			
Total			36 525,88 €	Total			- €
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Art.	Libellé	Montant	Chap.	Art.	Libellé	Montant
23	2313	Immobilisations en cours	109 577,65 €	13	1321	État : DETR	27 394,41 €
					1322	Conseil régional	9 131,47 €
						CR BFC : EFFILOGIS	4 565,74 €
					1323	CD 89 : Ambitions pour l'Yonne	27 394,41 €
					13251	Communauté d'Agglo. de l'Auxerrois	4 565,74 €
	021	021	Virement de la section d'exploitation				36 525,88 €
	16	1641	Emprunt				- €
Total			109 577,65 €	Total			109 577,65 €

Ainsi la décision modificative n°4 qu'il convient de prendre est la suivante :

**Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, avec 13 + 1 pouvoir pour (Mesdames, Messieurs Didier BALIVET, Marie-Noëlle BOLZAN, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Christel DIAKITÉ + pouvoir de Catherine BILLIAT, Virginie GROSBOIS, Yann MINOT, Christian PERRIN, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE) et 1 abstention (monsieur Philippe BOULANGER)

- **adopte** l'avant-projet sommaire proposé par l'architecte ;
- **adopte** le plan de financement tel que défini ci-dessus ;
- **vote** les crédits supplémentaires détaillés dans la décision modificative ci-dessus présentée, précisant que le budget primitif de la commune a été voté en suréquilibre de 133 699,65 € ;
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune ;
- **autorise** le maire à faire les demandes de subventions suivantes :
  - \* L'Etat, DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
  - \* La Région Bourgogne Franche-Comté ;
  - \* Le dispositif Effilogis performance énergétique ;
  - \* Le Conseil Départemental, Ambition pour l'Yonne ;
  - \* La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois ;
  - \* Tous les autres partenaires susceptibles d'accompagner le projet ;
- **charge** le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

## **2- Subvention aux associations**

### **Délibération n°2022.11.065 : portant sur l'attribution de subventions pour deux associations**

Madame CABUS fait part de deux demandes de subventions reçues en mairie au mois de juin qui ont été étudiées par la commission des finances. Il s'agit de l'association Maxime + et de l'association « Ça pousse à Augy », récemment créée.

La commission des finances propose d'attribuer les montants suivants pour ces deux associations :

- Maxime + = 100 €
- Ça pousse à Augy = - 150 € pour le fonctionnement  
- 221 € pour l'investissement correspondant à 50 %

de l'investissement demandé pour l'achat d'une cabane de jardin et d'une pompe à eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- attribue les subventions suivantes :
  - **Association Maxime + = 100 €**
  - **Association Ça pousse à Augy = 371 €**
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif

### **3- Compte rendu de la commission des finances : projet d'évolution de cadre d'emploi au sein du secrétariat :**

Le maire fait part aux élus de deux points abordés lors de cette commission :

- Compte rendu de la commission des finances : projet d'évolution de cadre d'emploi au sein du secrétariat. La commission des finances a validé le projet d'acter l'évolution d'un agent de catégorie C en catégorie B. Ayant réussi le concours au début de cette année, l'agent avait formulé le vœu d'être nommé. L'idée est de donner ainsi davantage de responsabilité et d'engager une dynamique positive. L'enjeu financier est mesuré. Il sera présenté pour le prochain conseil car l'idée est que la mesure soit effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- De même, le maire proposera de faire évoluer les primes de 10 € brut la part fixe et de 10 € la part variable afin de valoriser, dans le contexte que nous connaissons, les dynamiques et les compétences de nos agents. De même les données financières seront présentées au prochain conseil municipal.

## **III - VIE DE LA COMMUNE**

### **1- Service Civique :**

La jeune personne recrutée dans le cadre du service civique a commencé son contrat au 1<sup>er</sup> octobre dernier avec l'objectif de développer l'autonomie des jeunes élèves dans le cadre du périscolaire et du temps scolaire, mais également l'autonomie des personnes âgées. Son emploi du temps se met en place. Virginie GROSBOIS est sa référente et Patricia VILLATTE son contact pour les projets concernant les anciens.

Dans un premier temps, elle devrait mettre en place des ateliers intergénérationnels. Elle rencontrera également des jeunes qui semblent isolés de toute vie sociale, afin d'échanger avec eux et de les engager à évoluer.

### **2- Prise en charge de la stérilisation des chats errants :**

Sur proposition de quelques habitants d'Augy bénévoles, le maire souhaite que la commune participe à la stérilisation et à l'identification des chats errants. Il y en a beaucoup et certains habitants se plaignent légitimement. L'idée serait d'en réaliser 4 dès cette année.

Les associations qui financent habituellement les stérilisations n'ont plus de budget pour 2022. Les associations partenaires seront relancées pour une aide financière en 2023. Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe.

### 3- Jardins partagés : plantation de 7 arbres fruitiers :

#### **Délibération n°2022.11.066 : devis achats arbres fruitiers**

Dans le cadre du projet de jardins partagés, il était prévu de planter des arbres. Des devis ont été demandés pour l'achat de 7 arbres fruitiers qui sera financé par la commune. Le projet de jardins partagés est acté, il s'agit désormais de lui apporter les éléments de son essor.

Matthieu PRULIERE présente les deux devis reçus pour le même type d'arbres, à savoir :

- Botanic = 338,40 € HT soit 423,00 € TTC
- Pépinières Français = 227,00 € HT soit 249,70 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- o Accepte le devis des **Pépinières Français** pour un montant de **249,70 € TTC**, soit 227,00 € HT
- o Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif

Afin d'effectuer la plantation, monsieur PRULIERE souhaite organiser une « journée élus » pour ceux qui souhaitent et peuvent aider à la plantation, en associant les membres du bureau de l'association.

Monsieur RICHARD confirme qu'une mini-pelle serait nécessaire pour faire les trous de plantation, afin d'assurer la bonne reprise des arbres.

#### **4- Recensement des longueurs de voirie communale**

Le maire informe les élus qu'il est nécessaire de reporter ce point au prochain conseil municipal car il manque des compléments d'information.

### **IV- VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS**

#### **1- Compte rendu des différentes commissions et réunions communautaires :**

- Monsieur PRULIERE informe qu'il a participé à une commission environnement sur une structure privée qui favorise l'installation vétérinaire sur les territoires où il existe une pénurie. Le sujet était non avvenu car le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois n'est quasiment pas pourvu en élevage.
- Monsieur BRIOLLAND explique que le débat actuel est l'équilibre budgétaire. Chacun est conscient des circonstances où la sobriété énergétique est de rigueur. Le président pourrait mettre en place de la fiscalité intercommunale à hauteur de 3%.

## V- COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### **1- Lettre ouverte de la commune de Michery :**

Le maire fait lecture d'une lettre reçue de la commune de Michery concernant le projet d'implantation de poulaillers industriels (environ 80) dans les alentours dans leur secteur. Le maire de Michery alerte sur les problèmes de pollution et de nuisances engendrées.

Augy et les alentours ne sont pas concernés, cependant monsieur BRIOLLAND dit aux élus qu'il faut être vigilant et rappelle que les conditions de vie des animaux dans ce type d'élevage sont très discutables. C'est une vraie question de société.

**2- Réunion avec les associations prévue le 23 novembre** : le règlement d'utilisation des salles, sobriété énergétique seront à l'ordre du jour. Un courrier sera adressé à tous...enseignants, parents d'élèves, élèves et associations.

**3- Projet OAH** : phase de recrutement du maître d'œuvre, début des travaux 2024.

**4- Le 14 juillet 2023** : le maire demande aux élus de réfléchir à l'organisation d'une soirée en musique.

**5- Le 11 novembre 2023** : le maire informe que ce sera le tour d'Augy de faire le déplacement en Allemagne

**6- Mutuelle communale** : le maire souhaiterait proposer une mutuelle à un prix avantageux pour les habitants d'Augy. A ce jour, une seule proposition a été reçue en mairie. Elle doit être étudiée en fonction de la situation de chaque personne intéressée.

**7- Projet nouvelle mairie** : le permis de construire est en cours d'achèvement

**8- Instruction des demandes de cartes d'identité** : le maire fait lecture de la réponse de la préfecture par rapport à la sollicitation de la commune de mettre en place le recueil des demandes de CNI.

### **2- Conseil d'école du 20 octobre :**

Madame GROSBOIS rapporte les principaux points abordés à cette réunion :

- 114 élèves sont actuellement inscrits à l'école et 109 sont prévus pour 2023/2024.
- L'école a obtenu la labellisation E3D pour son engagement envers le développement durable.
- Une place importante sera faite au sport cette année à l'école.
- Un voyage scolaire est prévu à Paris pour certaines classes et la commune sera sollicitée pour une subvention.
- Le 9 décembre, aura lieu la journée de la laïcité. Mme GROSBOIS demande aux élus si certains peuvent s'y rendre.
- Comme chaque année, un spectacle de Noël aura lieu pour les enfants des écoles d'Augy et de Champs/Yonne à la salle polyvalente.

### **3- Terrain des Gens du Voyage RD 606 :**

Madame VILLATTE s'étonne que l'eau recouvre peu à peu l'ancien terrain des gens du voyage sur la RD 606. Le maire répond que cela est dû notamment à des sondages archéologiques qui sont en cours.

### **4- Panneau Pocket :**

Le maire informe les élus qu'avec le nouveau contrat passé avec le fournisseur de matériel informatique, l'application panneau pocket est incluse gratuitement. Madame DIAKITE se renseignera sur sa mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

<b>Délibérations du 15 novembre 2022</b>	<b>Numéro</b>
Travaux supplémentaires rues de la Fontaine et du Moulin	2022.11.063
Décision modificative n°4 : construction nouvelle mairie	2022.11.064
Subventions pour 2 associations	2022.11.065
Achats d'arbres fruitiers	2022.11.066

<b>SIGNATURES</b>	
<b>MAIRE</b>	<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>
<b>BRIOLLAND Nicolas</b>	<b>RICHARD Philippe</b>